

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 518

Artikel: C'est la vie : tout est en ordre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chaîne fabrication-diffusion les profits sont répartis: les pourcentages touchés par les producteurs qui ont pris les risques, sont faibles.

— Cette expérience ne remet-elle pas en question vos structures de production?

— On essaie de fonctionner de manière collective. Ce mot change tout dans nos rapports de travail, de création. Pour nous, les contingences de temps ne sont pas impératives. Ou très peu. C'est ainsi que nous avons pu faire des recherches sur les sons, les images, que nous pouvons ensemble apprendre le cinéma.

C'est vrai, nous avons des problèmes de structures, d'organisation. Un technocrate ne comprendrait rien à notre système de division du travail, de partage des pouvoirs. C'est vrai aussi que nos préoccupations premières ne sont pas commerciales.

L'histoire des *Petites Fugues*, c'est aussi celle de FVC. Nous croyions, nous croyons toujours à l'autogestion, à l'autonomie. Parce que ce système permet un certain style de vie. Dans le film, les positions du fils du paysan sont justifiées: il faut être réaliste, tenir compte des réalités. Peut-être que nous devons transformer le collectif, faire une division du travail précise, chercher à être plus efficace.

Nous n'avons pas comme à Zürich une plateforme politique, Notre approche de la société n'est pas systématiquement critique. Nous ne travaillons pas avec des groupes (Schwangerschaftsabbruch, Demokratische Rechte). Notre objectif était d'abord de nous donner un lieu de travail et d'échange.

— Est-ce qu'il y a, autour du FVC, une école vaudoise du cinéma?

— Nous n'avons ni la même sensibilité ni la même problématique que les Genevois. En ce sens, il y a peut-être une école vaudoise. Nous voulons montrer notre pays et ses ha-

bitants avec respect et tendresse, avec distance et sympathie. Nous avons un côté artisan, il nous faut beaucoup de temps pour faire un travail. C'est pour ça que le FVC est important pour nous.

— Quels sont vos projets?

— FVC a produit deux courts métrages de J-F. Amiguet, *Le gaz des champs* et *La jacinthe d'eau*. Nous avons reçu des subventions, les deux documentaires ont été bien reçus: passage à la télé, tournée dans les festivals, etc. Ce circuit reste quand même très limité.

Champion achève actuellement un film de 50 minutes "*Quand il n'y a plus d'Eldorado*". C'est un montage sur des photos de Chesse, une sorte de roman-photo sur le continent sud-américain. Schpubach, lui, monte un court métrage sur le peintre Lermite. Enfin d'autres membres du collectif ont des projets de réalisation de film.

Nous avons reçu des subventions de la Confédération, d'institutions diverses, mais ça nous permet simplement de terminer nos films. C'est plus facile de trouver de l'argent pour une fanfare que pour faire un film. Les autorités n'ont toujours pas compris l'importance du cinéma dans notre culture, elles restent toujours aussi méfiantes et indifférentes.

Nous ne vivons pas du FVC et au FVC. Nous ne sommes pas des fonctionnaires. Nous n'avons pas de retraite, pas de sécurité. C'est pas toujours facile. On se demande même comment on pourra continuer. Entrer au FVC c'est un peu entrer au couvent. Du moins pour les cinéastes. Un soir, rentrant de Berne, on s'est posé la question: Qui on est? Comment on vit?

Les gens ne comprennent pas qu'on passe par exemple plusieurs années à faire un film. Qu'ils le voient à la télé, ils diront peut-être: allons nous coucher, c'est emmerdant...

PS. PVC, avenue d'Epenex 10, Ecublens.

C'EST LA VIE

Tout est en ordre

En septembre le Conseil des Etats maintient son point de vue à l'égard de la loi sur le droit d'asile: contrairement au Conseil national, il décide par 24 voix contre 5 de ne pas mettre sur le même pied d'égalité le réfugié et son conjoint non marié; en clair le conjoint non-marié ne pourra pas s'installer chez nous s'il ne remplit pas les conditions de réfugié. Les cas seront très rares a estimé la majorité de la Chambre haute et ainsi nous éviterons les abus.

Le Tribunal cantonal de Berne a condamné un jeune homme de 24 ans à la privation de liberté pour un temps indéterminé. Motif: mise en danger de la sécurité publique. Depuis l'âge de 10 ans, G.H. — né dans une ferme et élevé par sa grand-mère — fréquente les maisons d'éducation et les pénitenciers. Ses fautes? Tout d'abord une difficulté à se plier à la discipline, puis de menus larcins.

A 18 ans, il s'enfuit en Italie et travaille pour un cirque; il semble que ce soit la période la plus heureuse de sa vie. Mais pour une pécadille — il conduit un véhicule sans permis — il est extradé en Suisse. Là, c'est à nouveau l'enchaînement de l'emprisonnement et des délits, mineurs toujours. La Cour pénale le condamne à 21 mois de prison mais après recours du ministère public, la Chambre pénale du Tribunal cantonal transforme la peine en détention pour une durée indéterminée.

Bien qu'un psychiatre ait attesté à deux reprises que l'emprisonnement ne pouvait que renforcer G.H. dans sa conduite présente, les juges Rollier, Blumenstein et Naegeli ont estimé que le fait de démolir par deux fois sa cellule et de balancer une chaise sur le juge d'instruction constituait une mise en danger de la sécurité publique.

Tout est en ordre. Nous pouvons dormir sur nos deux oreilles.